RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT du CHER

**----------**

**MAIRIE**

**DE**

**LA CHAPELLE-HUGON**

**18150**

---------

**☎ : 02 48 74 07 16 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

▤ : 02 48 74 11 20 Compte rendu sommaire du 29 septembre 2017

L’an deux mil dix sept, le vendredi 29 septembre, à dix neuf heures, leConseil Municipal de LACHAPELLE-HUGONdûment convoqué, s’est réuni à la mairie, salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Jean-YvesGIOT.

Date de la convocation : 22 septembre 2017

Membres présents : Mesdames Martin, Simon,

Messieurs Giot, Mazur, Mouilleron, Declunder, Greze

Absent excusé : Mme Rouchwarger qui donne pouvoir à M. Mouilleron

Mme Doussot qui donne pouvoir à M. Mazur

Mme Ciot

Secrétaire de séance : Madame SIMON Carole

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande aux conseillers(ères) s’ils acceptent que soient rajoutées à l’ordre du jour deux délibérations, aucune objection n’est formulée par l’un des membres du Conseil Municipal.

Après l’accueil des conseillers(ères) et l’approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2017, le conseil municipal passe à l’ordre du jour.

I/ COMPETENCES COMMUNAUTE DE COMMUNES

* Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CdC dans sa délibération en date du 28 juin 2017 : a proposé l’ajout de compétence :

III/ Compétence facultative :

Installation et maintenance de bornes de services à l’usage des camping-cars.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE à l’unanimité des présents la prise de compétence énoncée ci-dessus

* Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CdC dans sa délibération en date du 25 septembre 2017,
  + A proposé dans le cadre de ses compétences obligatoires, l’ajout de la compétence :
  + Aménagement de l’espace :
* Etablissement et exploitation d’infrastructures et de réseaux de communication électroniques
  + A demandé l’autorisation d’adhérer au Syndicat mixte ouvert Berry Numérique

Le Conseil Municipal accepte à l’unanimité des présents la prise de compétence énoncée ci-dessus et l’adhésion de la CdC au Syndicat mixte ouvert Berry Numérique.

II/ SYNDICAT D’ENERGIE DU CHER (SDE18)

Depuis l’achèvement en décembre 2011 de la numérisation cadastrale pour toutes les communes du Cher, le SDE 18 souhaite enrichir son Système d’Information Géographique LATITUDE 18 qui permet entre autres applications d’intervenir rapidement lors de pannes de l’éclairage public. Depuis 2014 la commune bénéficie de ce système sans que son adhésion fût réclamée. Il convient donc de régulariser pour conserver notre accès à LATITUDE 18 dont la contribution est fixée à 0.50 € par habitant pour l’année 2017.

Monsieur le Maire propose donc d’adhérer au SIG ce qui complétera la compétence «  Eclairage public » confiée au SDE 18.

III/ EPICERIE SOLIDAIRE

Monsieur le Maire rappelle que fin 2015 le CCAS (**C**entre **C**ommunal d’**A**ction **S**ociale) a été dissout comme l’autorise la loi pour les collectivités de moins de 1500 habitants. Le budget qui était attribué au CCAS est dorénavant intégré au budget principal, ce qui permet de continuer les actions sociales. Conséquence : il convient de délibérer pour verser une cotisation d’ 1€ par habitant pour que nos administrés en difficulté puissent bénéficier de l’épicerie solidaire.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité des présents approuve le versement de la cotisation au CCAS du canton de La Guerche sur l’Aubois.

IV/ COMPOSITION PLORALE (Mariage)

Conséquence encore de la dissolution du CCAS, il convient de délibérer pour offrir lors d’un  mariage à la mairie une composition florale aux époux.

A l’unanimité des présents le Conseil Municipal accepte de pérenniser cette tradition.

V/ CADEAU DE BIENVENUE (Naissance)

A l’occasion du goûter de fin d’année des aînés (ées) les ménages ayant connu un heureux évènement au cours de l’année sont conviés à participer ; il leur est remis un cadeau de bienvenue pour le bébé, c’est souvent un album photo ; cela rentrait encore dans les fonctions de l’ex CCAS, il convient donc encore de délibérer pour renouveler ce présent.

A l’unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte, après délibération, de renouveler ce témoignage de bienvenue.

VI/ COLIS DE NOÊL AINES (EES)

Toujours dans le cadre de la dissolution de l’ex CCAS, il faut délibérer pour assurer la continuité du goûter des aînés (ées) et l’attribution de colis de Noël.

Après délibération, le Conseil Municipal à l’unanimité des présents approuvent cette action au bénéfice des aînés (ées).

VII/ POINT SUR LE PLUI (**P**lan **L**ocal d’**U**rbanisme **I**ntercommunal)

Pour info, M. le Maire indique que les dernières réunions avec la DDT (**D**irection **D**épartementale des **T**erritoires) avant les vacances estivales n’ont pas été satisfaisantes dans le sens où l’Etat persiste à réclamer une diminution des surfaces constructibles.

VIII/ ECOLE NUMERIQUE

M. le Maire propose au Conseil Municipal d’instruire un avant projet dans le cadre des « Ecoles numériques innovantes et ruralité ». Toutefois, les projets proposés sont soumis à un montant compris entre 4 000€ et 14 000€ maximum avec une prise en charge de l’Etat des frais à hauteur de 50%. Notre école est déjà équipée de l’Ecole Numérique Rurale, il s’agirait donc de profiter de cette nouvelle campagne pour compléter notre équipement et remplacer le haut-parleur défectueux ; le devis pour ce supplément est de 4 500€, ce qui ferait pour la commune un investissement de 2 250€ ; informatiquement notre école est vraisemblablement la mieux équipée du secteur il nous faut rester sinon à la pointe, être au moins toujours performants.

Le Conseil Municipal, après délibération

* + Autorise à l’unanimité des présents, M. le Maire à porter à candidature l’appel à projet des « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
  + Autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

IX/ INFOS DIVERSES

* ECOLE :

Le Directeur académique a validé le retour à la semaine de 4 jours (8h30-11h30 et 13h30-16h30)

Le nouveau prestataire qui fournit la cantine donne satisfaction, premiers intéressés les enfants qui apprécient.

* VOISINS VIGILANTS

Les volontaires sont attendus en mairie, une personne par rue ou par quartier, il ne s’agit pas de délation mais de signaler les comportements anormaux de personnages suspects créant un doute.

PARTICIPATION CITOYENNE

APPEL A VOLONTAIRES

Une réunion publique avait été organisée sous l’égide de la gendarmerie à La Guerche en date du 9 mars 2017. Le but était et est toujours de faire appel à des volontaires dans le cadre du système « PARTICIPATION CITOYENNE »pour lutter contre la délinquance de proximité.

La mise en place de cette surveillance nécessite un référent volontaire par rue ou secteur ou hameau pour faire remonter les comportements suspects à la mairie ou à la gendarmerie.

Il ne s’agit pas de faire de la délation sur les activités des voisins, mais d’être en éveil sur la présence ou le passage de personnes ou de véhicules paraissant douteux.

AVOIR L’ŒIL SOLIDAIRE c’est le LEITMOTIV